

S.de G. Du Grand-Chêne



5080, rue De Savoie

Pierrefonds

H8Z 1C2

AVIS DE MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

8 septembre 2025

Nom : _____ Numéro de fiche : _____ Groupe-repère : _____

Prénom : _____

À l'intention de l'autorité parentale :

Veuillez remplir, dater et signer la section appropriée (modification ou fin).

Veuillez cocher toutes les périodes correspondantes à vos besoins de garde (régulier, sporadique ou dîneur).

Veuillez prévoir un préavis de 5 jours ouvrables avant l'ajustement de la facturation et l'application des changements, incluant le transport.

**** Le service de garde et de surveillance des dîneurs n'est pas une halte-garderie. Il est à noter que l'élève inscrit au service de garde n'a pas droit au transport scolaire pour les périodes où il y est inscrit.**

SECTION A : MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

Périodes et heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant les classes 07:00 à 08:20					
Midi 12:00 à 13:15					
Après les classes 15:44 à 18:00					

Le changement est effectif à compter du : ☐ _____
Date

SECTION B : FIN DE LA FRÉQUENTATION

Mon enfant cessera de fréquenter le service à compter du : _____
Date

SIGNATURE D'UN DES RÉPONDANTS ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre

Date

Veuillez retourner le formulaire au technicien ou à la technicienne du service de garde.

Avis reçu par : _____
Initiales

S.de G. Du Grand-Chêne



5080, rue De Savoie

Pierrefonds

H8Z 1C2

AVIS DE MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

8 septembre 2025

Nom : _____ Numéro de fiche : _____ Groupe-repère : _____

Prénom : _____

À l'intention de l'autorité parentale :

Veuillez remplir, dater et signer la section appropriée (modification ou fin).

Veuillez cocher toutes les périodes correspondantes à vos besoins de garde (régulier, sporadique ou dîneur).

Veuillez prévoir un préavis de 5 jours ouvrables avant l'ajustement de la facturation et l'application des changements, incluant le transport.

**** Le service de garde et de surveillance des dîneurs n'est pas une halte-garderie. Il est à noter que l'élève inscrit au service de garde n'a pas droit au transport scolaire pour les périodes où il y est inscrit.**

SECTION A : MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

Périodes et heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant les classes 07:00 à 08:20					
Midi 12:00 à 13:15					
Après les classes 15:44 à 18:00					

Le changement est effectif à compter du : ☐ _____
Date

SECTION B : FIN DE LA FRÉQUENTATION

Mon enfant cessera de fréquenter le service à compter du : _____
Date

SIGNATURE D'UN DES RÉPONDANTS ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre

Date

Veuillez retourner le formulaire au technicien ou à la technicienne du service de garde.

Avis reçu par : _____
Initiales